

Formation

En présentiel

Responsabilité médicale

La jurisprudence du Conseil d'Etat, tout comme celle de la Cour de cassation, relative au contentieux de la responsabilité médicale est toujours aussi abondante et dessine les contours du droit de la responsabilité médicale. Au-delà de ce droit commun, il conviendra également de faire le point sur des contentieux encore plus spécifiques : transfusion, produits de santé, médicaments...



Dates & horaires

Vendredi 23 septembre 2022

De 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h30 (Pause déjeuner libre) Accueil des participants à partir de 8h45



Lieu

Hôtel Mercure Centre Château Perrache
12 cours de Verdun Rambaud – Esplanade de la gare
69002 LYON

L'accès à la salle de séminaire sera conditionné par les règles sanitaires en vigueur



Inscription

Merci de vous inscrire par e-mail à l'adresse « bordeaux@racine-formation.eu » Pour finaliser votre inscription, merci de compléter et de nous retourner le formulaire accompagné du règlement à l'adresse suivante : Racine Bordeaux, 68 rue Achard, CS30107, 33070 Bordeaux Cedex

Les informations pratiques vous seront communiquées à réception du paiement.

Date limite d'inscription le 16 septembre 2022.

RACINE BORDEAUX – Organisme de formation dont la déclaration d'activité a été enregistrée sous le numéro 75331368433 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat), et justifiant d'un agrément QUALIOP1 sous le numéro 2103176.1 (article L 6313-1-1° : Actions de formation)

Eligible FIF-PL

EN 2021

165 Participants formés 19.84 / 20 Moyenne des évaluations

Intervenants



Annie BERLAND, Avocat associée, Cabinet Racine Bordeaux.



Laurent BLOCH, Professeur à l'Université de Bordeaux, Ancien membre du Conseil d'administration de l'ONIAM, Membre de la CCIAM Aquitaine, Consultant.

Tarifs

540 euros TTC (450 euros HT) par participant incluant les frais de formation, le support documentaire et des collations.

Règlement par chèque à l'ordre de :
Racine Bordeaux
68, rue Achard
CS 30107
33070 BORDEAUX CEDEX

Objectifs

#1

Connaître les évolutions les plus récentes en matière de responsabilité médicale

#2

Développer des capacités à construire une stratégie judiciaire

#3

Echanger autour des questions essentielles abordées dans le contentieux de la responsabilité médicale

Public visé

Avocats, experts, assureurs, professionnels des établissements de santé et leurs partenaires.

Cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap.

Prérequis

Connaissance des fondamentaux du droit de la responsabilité médicale.

Moyens d'évaluation

Un QCM ainsi que des mises en situation vous seront proposés au cours de la formation.

Moyens pédagogiques

Un support pédagogique sera remis au bénéficiaire de la formation.

Programme du module 1 : Procédure de règlement amiable, obligation d'information et fautes techniques : questions d'actualité

- 1. Interaction entre procédure de règlement amiable et procédure contentieuse**
 - Interruption et suspension des délais de prescription
 - Expertise amiable et expertise en référé
- 2. L'obligation d'information**
 - Le contenu de l'obligation d'information
 - La preuve du respect de l'obligation d'information
 - La question du préjudice réparable (perte de chance et préjudice d'impréparation)
- 3. La faute technique**
 - Le défaut de surveillance
 - La faute dans la réalisation de l'acte médical
 - La maladresse chirurgicale
 - La faute de diagnostic
 - La preuve
 - Partage avec l'ONIAM
 - La perte de chance

Programme du module 2 : Infections nosocomiales, accidents médicaux non fautifs et produits de santé : questions d'actualité

- 1. Les infections nosocomiales**
 - La notion d'infection nosocomiale
 - La notion d'établissement de soins
 - La compétence de l'ONIAM
 - Les recours de l'ONIAM
- 2. Les accidents médicaux non-fautifs à la charge de l'ONIAM**
 - La notion d'acte de soins
 - L'indemnisation des victimes par ricochet
 - Les accidents obstétricaux
 - Anormalité du dommage et état antérieur de la victime
- 3. Les produits de santé**
 - La responsabilité des établissements privés
 - La responsabilité des établissements publics
 - La responsabilité des praticiens
 - La responsabilité des producteurs
 - Les recours de l'ONIAM
 - Les procédures spécifiques